

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - ACHAT DE PRESTATION AUPRES DE LA SAS REVOLVAIR

En renvoyant la fiche d'inscription, le Demandeur ou l'Elève s'engage à accepter sans réserve les présentes conditions générales de vente. Dans le cadre d'un groupe ou de l'inscription pour plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les conditions générales ainsi que la documentation à TOUS les participants inscrits.

"RevolvAir" est un label commercial exploité par **SAS RevolvAir**, sous le numéro de SIRET 813 573 664 000 14

DEFINITIONS

Elève: Personne inscrite à une formation PAC, saut d'initiation PAC, baptême tandem

L'école: la SAS RevolvAir et les moniteurs assurant des activités de prestation de service pour cette dernière

Demandeur: Personne effectuant une démarche de réservation auprès de la SAS RevolvAir pour elle-même ou pour un tiers

Prestataire Avion: Organisme tiers, association, société mettant à disposition des moyens aériens et matériels à disposition de l'élève et de l'école contre paiement de place avion et autres inscriptions.

0 - PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produit et de prestations de service par notre école sur un de ses sites Internet ou directement sur la zone de saut, et ce, sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties.

Le Demandeur ou l'Elève, préalablement à toute passation de commande, peut solliciter des informations complémentaires sur ces prestations de service par téléphone ou par mail. La SAS RevolvAir s'engage ainsi à fournir au bénéficiaire toutes les informations complémentaires qu'il pourrait souhaiter obtenir. Il lui incombe cependant de vérifier que les prestations de service commandées correspondent à ses besoins.

Le nom commercial RevolvAir est déclaré et déposé auprès de L'I.N.P.I.

Les documents qui sont associés aux produits et/ou services présents sur le site tels que descriptifs, fiches techniques/conseils, photographies, dessins ou tout autre type d'informations, sont donnés à titre purement indicatif et n'engagent en aucun cas le vendeur.

Toute image présente sur le site est la propriété de La SAS RevolvAir. Toute reproduction, copie, téléchargement est interdit.

1 - RESERVATION - INSCRIPTION - FICHE D'INSCRIPTION

Toute réservation est soumise au renvoi de fiche d'inscription par email ou courrier.

Le Demandeur ou l'Elève recevra une confirmation de réservation lui indiquant la date et l'heure convenues entre lui et la SAS RevolvAir par téléphone ou par email.

En cas de réservation de dernière minute la fiche d'inscription doit être présentée avant le saut.

Toute réservation est soumise au paiement d'arrhes ou de la totalité de la prestation par chèque ou virement bancaire.

La réservation est cessible (gratuitement) à un tiers, mais non remboursable après le délai légal de rétractation sauf cas particulier (voir article 4a), ou sous réserve de souscription de l'assurance annulation " MAÏDO ".

1a - OBLIGATIONS DU DEMANDEUR ET DE L'ELEVE

Le Demandeur s'engage à payer à la SAS RevolvAir le prix total de la prestation au plus tard le jour du saut.

Le Demandeur garantit que les données qu'il communique à la SAS RevolvAir lors de l'envoi de la fiche d'inscription sont exactes et conformes à la réalité.

En cas de modification de ces éléments d'identification, Le Demandeur s'engage à informer la SAS RevolvAir le plus rapidement possible

L'Elève doit se présenter sur les lieux de la prestation en bonne condition physique et mentale.

À défaut, L'Elève ne pourra pas bénéficier de sa prestation.

Sur l'aérodrome, le Demandeur ou l'Elève est tenu de respecter les règles de sécurité en vigueur qui sont affichées.

1b - VERSEMENT D'ARRHES

Si le Demandeur ne souhaite pas régler à la réservation la totalité du prix de la prestation, il a la possibilité d'envoyer un chèque de réservation.

Le montant est de

80€ pour le saut en Tandem

180€ pour le saut d'initiation

300€ pour le stage PAC.

Il s'agit d'arrhes. Le paiement d'arrhes est également possible par virement bancaire ou par PayPal. La durée de la réservation est de 24 mois. Au terme de ce délai, les sommes engagées par le Demandeur seront perdues.

(Voir article 4a)

1c - VALIDITE DE LA PRESTATION

La prestation a une durée de validité de 24 mois à partir de la date de réception de la fiche d'inscription. Au delà de cette période la SAS RevolvAir n'est plus redevable de la prestation. Aucune compensation ni dédommagement ne sera alors exigible.

Le demandeur peut demander un prolongement exceptionnel de cette durée moyennant un supplément de 60 € ttc pour une période de 6 (six) mois supplémentaires à compter de la date de fin de validité inscrite sur la fiche d'inscription.

2 - METEO

Un point météo sera fait 24h avant le saut pour informer l'élève ou le demandeur en cas de report éventuel.

En aucun cas la décision météo incombe à l'élève ou au demandeur.

Si les conditions météorologiques ou aérologiques ne permettent pas de garantir des conditions optimales de sécurité (orages, vent, pluie, turbulence), les sauts seront reportés, le moniteur étant la seule personne habilitée à prendre ce type de décision.

En cas de doute, il convient d'appeler la veille du saut pour confirmer ou repousser le rendez-vous.

La SAS RevolvAir ne peut être tenu responsable si les conditions obligent à ajourner les sauts.

Le report de saut ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation de la part de l'école (article 1590 alinéa 3 du Code civil).

3 - BON CADEAU

Toute émission de bon cadeau est soumise au renvoi de la fiche d'inscription.

Un bon cadeau peut être acheté et offert à une tierce personne sans réservation de date.

Le paiement est effectué par virement, PayPal ou chèque à l'ordre de la SAS RevolvAir.

Le bon cadeau doit être payé en totalité par le Demandeur le jour de l'achat.

Le et/ou les chèques de règlement sont encaissés dès leurs réceptions afin de pouvoir valider l'achat. La réception du chèque vaut confirmation de l'achat du billet.

La validité d'un billet cadeau est d'un an à compter de la confirmation de l'achat et peut être prolongée moyennant un supplément de 60 € ttc pour une période de 6 (six) mois supplémentaires à compter de la date de fin de validité inscrite sur le bon cadeau.

Les bons cadeaux ne sont pas remboursables au delà du délai légal de rétractation sauf souscription de l'assurance annulation " MAiDO ".

Le Demandeur recevra le bon cadeau par courrier dès confirmation de son achat.

Le Demandeur devra informer le bénéficiaire du bon cadeau qu'une réservation par téléphone ou par mail minimum deux semaines avant une date souhaitée est obligatoire. Le bénéficiaire recevra une confirmation par mail de la date et de l'heure convenu.

4- DROIT DE RETRACTATION:

Pour tout règlement de nos prestations de services, le Demandeur dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités conformément à l'article L. 121-20 du Code de la consommation.

Le délai mentionné ci-dessus court à compter de la date et signature du formulaire d'inscription ou de la date d'émission du bon cadeau.

Si ce délai expire un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toute demande de remboursement en application de l'article L. 121-20 du Code de la consommation doit être adressée par e-mail à contact@revolvair.fr

Toute demande adressée conformément aux conditions du présent article donne lieu à un remboursement dans un délai maximum de 30 jours francs.

Toute demande d'annulation après le délai légal de rétractation, quelles qu'en soient les raisons, ne sera pas remboursée, sans souscription des conditions de l'assurance annulation " MAiDO ".

En cas de paiement d'arrhes, aucun remboursement passé la date du droit de rétractation ne sera possible.

4a - ANNULATION CAS PARTICULIER

- L'annulation et le remboursement des prestations ou arrhes avant la date prévue pour le(s) saut(s) ne seront acceptées que sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude définitive au saut délivré par un médecin (saut tandem) ou d'un médecin agréé par la Fédération Française de Parachutisme (initiation chute et sauts PAC).

Il ne pourra être accordé de remboursement de la prestation en cas de refus de saut du Demandeur ou de l'Elève non motivé par des raisons médicales.

- Lors de votre prise de rendez vous, si vous nous avez précisé être de passage dans la région et ne pouvoir faire un report en cas de conditions météorologiques ne permettant pas à l'Ecole de tenir ses engagements, votre chèque de réservation sur lequel vous inscrirez au dos lors de la réservation "ne pas encaisser" sera restitué si cette prestation n'a pas été entamée. Dans tout les cas les demandes de remboursement doivent se faire dans le mois qui suit votre réservation, passé ce délai aucune demande ne pourra être prise en compte.

5 - CESSION DE RESERVATION

L'élève ou le Demandeur a la possibilité de céder sa réservation à un tiers afin de ne pas perdre le montant de la réservation ou de la prestation réglée auprès de notre école.
Toute prestation entamée ne peut être cédée.

6 - REPORT DE SAUT - RETARD

La SAS RevolvAir peut être déliée de tout ou partie des ses obligations sans qu'il puisse lui être réclamé de dommages et intérêts s'il survient des cas fortuits ou de force majeure empêchant ou retardant l'exécution de la prestation de service.

Le saut en parachute dépendant des conditions météorologiques et de l'organisation générale de la séance, l'Elève doit prévoir une demi-journée ou la journée complète, l'horaire communiqué étant indicatif, ce qu'il accepte sans réserve.

Pour des raisons de sécurité le responsable de la séance de saut ou le pilote tandem en charge de votre saut peut à tout moment décider de le reporter ou de l'annuler.

Le bénéficiaire accepte sans réserve qu'il devra consacrer la demi journée voire la journée, pour pratiquer un saut en parachute. De même qu'il est possible que le saut soit annulé pour raisons météorologiques, techniques ou toute autre raison indépendante de notre volonté.

En raison de ces contraintes, il pourra être nécessaire de venir à plusieurs rendez vous pour réaliser le saut.

Cette annulation peut avoir lieu avant le décollage ou pendant le vol. Dans ce cas, la SAS RevolvAir ne sera pas redevable des frais engagés par l'Elève pour se rendre sur place, résider sur le centre de parachutisme ou en tout autre lieu. La réservation restera valable pour une date ultérieure.

En cas d'absence de l'Elève le jour du rendez-vous et à l'heure fixée, le montant de la réservation ou la totalité des sommes versées seront considérées comme étant acquises ou dues.

Hors assurance " MAiDO ", l'Elève ou le demandeur ne pourra reporter sa prestation qu'une seule fois au plus tard 48h avant la date de son rendez-vous par simple appel téléphonique ou email.

Seule l'assurance " MAiDO " permettra à l'Elève ou au demandeur de reporter une ou plusieurs fois sa date, sur présentation d'un justificatif légal contre indiquant la prestation souhaitée.

7 - REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICE

Sans souscription à l'assurance annulation " MAiDO " aucun remboursement passé la date du droit de rétractation légal ne sera possible. L'assurance " MAiDO " permettra un remboursement partiel suivant les dates précédant la prestation convenue et confirmées par mail.

Entre 14 (quatorze) jours et 48 (quarante huit) heures avant la date de la prestation convenue et confirmée par mail, l'Elève ou le demandeur pourra demander un remboursement à hauteur de 75 % (soixante quinze pour-cent) de la valeur de la prestation réglée.

Entre 48 (quarante-huit) heures et le jour de la prestation confirmée par mail, l'Elève ou le demandeur pourra demander un remboursement à hauteur de 65 % (soixante cinquante pour-cent) de la valeur de la prestation réglée et sur présentation d'un certificat médical contre indiquant la prestation souhaitée.

Dans tous les cas la demande de remboursement devra être demandée par courrier postal et envoyé avec accusé de réception à : SAS RevolvAir, 3 Impasse Paul Valery, 30440 VILLENEUVE LES AVIGNON

Toute demande adressée conformément aux conditions du présent article donne lieu à un remboursement dans un délai maximum de 30 jours francs.

8 - ASSURANCE " MAiDO "

L'assurance annulation " MAiDO " mise en place par la SAS RevolvAir pour ses prestations de services (tel que les sauts en parachute) ne sera en aucun cas remboursée lors d'une demande de remboursement. Elle n'est valable que pour une prestation !

TARIFS ASSURANCE " MAiDO " :

- pour un baptême de chute libre (saut en tandem) : 15,00 € TTC
- pour un saut d'initiation PAC : 29,00 € TTC
- pour une formation PAC : 49,00 € TTC

9 – SANTE

Lors de la prise de rendez vous, l'Elève certifie être, à sa connaissance, en bonne forme physique, n'avoir pas eu récemment d'accident, ne pas souffrir de problèmes aux membres inférieurs ou supérieurs, à la colonne vertébrale, cardiaques, ORL, de perte de connaissance ou d'épilepsie.

Vous devez ne pas avoir consommé de boisson alcoolisée ou de substance illicite durant les huit heures précédant la prestation.

Vous ne devez pas avoir effectué de plongée sous-marine dans les dernières 48 heures précédant la prestation.

Un certificat de non contre-indication vous sera demandé

10 - MINEURS

- Baptême de chute libre (saut en parachute en tandem)

L'âge minimum pour un baptême de chute libre est de 11 ans et d'un poids minimum de 40 kg.

De 11 ans à 15 ans un certificat médical d'un ORL et d'un médecin généraliste est obligatoire et devra stipuler: " Certificat de non contre indication pour la pratique d'un saut en parachute en tandem "

De 15 ans à 18 ans un certificat médicale d'un médecin généraliste est obligatoire et devra stipuler: " Certificat de non contre indication pour la pratique d'un saut en parachute en tandem "

Dans tous les cas les mineurs devront être accompagnés d'un de leur parents ou d'un tuteur légal le jour de leur baptême de chute libre et devront fournir une autorisation parentale manuscrite signée du/des parents ou du/des tuteurs légaux ayant l'autorité, autorisant le mineur à effectuer un baptême de chute libre au près de la SAS RevolvAir
- Saut d'initiation PAC / Formation PAC

L'âge minimum pour un saut d'initiation PAC ou une formation PAC est de 15 ans.

Certificat de non contre-indication pour la pratique du parachutisme par un médecin agréé FFP sera obligatoire. Les mineurs devront être accompagnés d'un de leur parents ou d'un tuteur légal le jour de leur saut en parachute et devront fournir une autorisation parentale manuscrite signée du/des parents ou du/des tuteurs légaux ayant l'autorité autorisant le mineur à effectuer un saut d'initiation ou une suivre une formation PAC au près de la SAS RevolvAir.

11 - POIDS

Pour des questions de sécurité, chaque type de saut induit des limites de poids.

Pour les hommes, 90kg pour les baptêmes, 110kg pour les formations et sauts d'initiation

Pour les femmes, 80kg pour l'ensemble des sauts.

Pour les gabarits supérieurs à 80kg, le moment le plus propice de la journée sera attendu pouvant induire des délais d'attente supérieurs

Nous rappelons que le poids déclaré dans le formulaire de réservation engage l'entière responsabilité de l'Elève, et la SAS RevolvAir décline toutes responsabilités en cas d'accident, si le poids déclaré ne correspond pas au poids réel du passager.

12 - TARIFS

Les prix et tarifs sont indiqués en euros toutes taxes comprises et ne sont valables qu'à la date de l'envoi de la fiche d'inscription par email ou par courrier. Les prix tiennent compte de la T.V.A. applicable au jour de la commande et tout changement du taux applicable T.V.A. sera automatiquement répercuté sur le prix des produits de la boutique en ligne.

La TVA s'applique uniquement sur la partie "place avion", la partie pédagogique n'étant pas assujettie à la TVA. Art. 161-4-4°-b du CGI

13 - REFUS DE SAUT

Si l'Elève refuse de sauter, aucun remboursement ne pourra être réclamé à la SAS RevolvAir.

14 - VIDEO - PHOTO

Dans certaines rares situations, les vidéos (ou photos) prises en chute peuvent être jugées inexploitable par l'Elève ou le Demandeur et l'école. Dans ce cas, l'option sera remboursée intégralement à l'Elève ou au Demandeur ou une option équivalente en termes de tarif lui sera proposée. L'Elève ou le Demandeur ne peut en aucun cas demander de dédommagement.

En cas de problème technique sur le matériel de prise de vue, les mêmes conditions s'appliquent.

Les prises de vue et photos et leurs éventuelles exploitations restent la propriété de la SAS RevolvAir.

15 - LES FORMATIONS STAGE PAC ou SAUT D'INITIATION

Toute formation est effectué dans le cadre stricte imposé par la Fédération Française de Parachutisme.

A ce titre, toutes les formules de stages incluent dans le prix 6 sauts accompagnés par des moniteurs puis des sauts "solo". Si à l'issu de ces 6 sauts le moniteur juge l'élève inapte à sauter seul, l'élève devra refaire un (ou des) saut(s) accompagné(s) afin de l'amener à l'autonomie dans des conditions de sécurité optimales. Ces sauts accompagnés supplémentaires seront à la charge de l'élève, au tarif en vigueur.

Le paiement du stage PAC se fait en 2 parties. La partie "pédagogique" payée à La SAS RevolvAir.

La partie "place avion" payée au prestataire Avion (ce dernier change en fonction des aérodromes).

La somme de ces 2 parties correspond au tarif pratiqué par notre école. En s'inscrivant au stage, l'Elève et le Demandeur s'engagent à respecter les conditions et règlements imposés par le prestataire Avion.

La SAS RevolvAir ne peut être tenu responsable de toute décision incombant au prestataire Avion.

Si le moniteur juge l'élève inapte au saut à l'issue de la formation théorique, la formation sera annulée, sans recours possible. L'intégralité des sommes engagées auprès de La SAS RevolvAir seront remboursées moins les sommes engagées et les frais de formation.

Si la formation est interrompue sur ordre du moniteur ou de l'élève à l'issue du 1er saut, l'élève sera redevable uniquement du tarif du saut d'initiation ainsi que de la licence.

Si la formation est interrompue par le moniteur ou par l'élève à l'issue du 2e saut ou ultérieurement, l'élève devra demander le remboursement des places avion auprès du prestataire "Avion". En outre La SAS RevolvAir remboursera la partie pédagogique à hauteur de 50€ par saut jusqu'au 6e saut inclus.

Pour interrompre la formation l'élève doit en faire la demande dans un délai de 30j suivant la formation théorique. A défaut, aucun remboursement ni aucune contrepartie ne pourra être réclamé à La SAS RevolvAir

Pour des raisons de sécurité, les sauts du stage PAC ou du saut d'initiation doivent être effectués dans un délai

=> De 1 mois après la formation théorique pour le saut d'initiation

=> De 3 mois pour le stage PAC (hors fermeture hivernale). Les élèves devront prendre leur disposition pour respecter ce délai même en cas de report météo. Sauf cas exceptionnel, après en avoir informé l'école, dans les délais impartis, si ce délai est dépassé toute prestation sera perdue et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

16 - ASSURANCE

Les sauts en tandem et les sauts d'initiations sont proposés assurance incluse.

Pour les formations PAC, la licence assurance est en supplément pour permettre de choisir la durée de validité souhaitée. Si pour des raisons personnelles ou professionnelles vous souhaitez prendre un complément d'assurance, merci de nous en informer.

17 - RESPONSABILITE

La SAS RevolvAir ne pourra en aucun cas être tenu responsable du fait d'un organisme partenaire. Si une des prestations n'est pas ou mal fournie, en cas d'accident, perte ou toutes autres irrégularités d'un de nos partenaires, l'Elève ou le Demandeur ne pourra donc se retourner et exiger aucune indemnisation de La SAS RevolvAir. Il pourra alors se retourner vers le partenaire. En effet, nos partenaires gardent la responsabilité de tous leurs services et sous-traitance aux clients.

Les mineurs ne pourront être admis à participer aux activités proposées par La SAS RevolvAir que sous l'entière responsabilité des parents ou tuteurs légaux. Ces derniers devront fournir à la société en même temps que leur réservation, une autorisation parentale dûment remplie et être présent sur place ou représenté par une personne majeure.